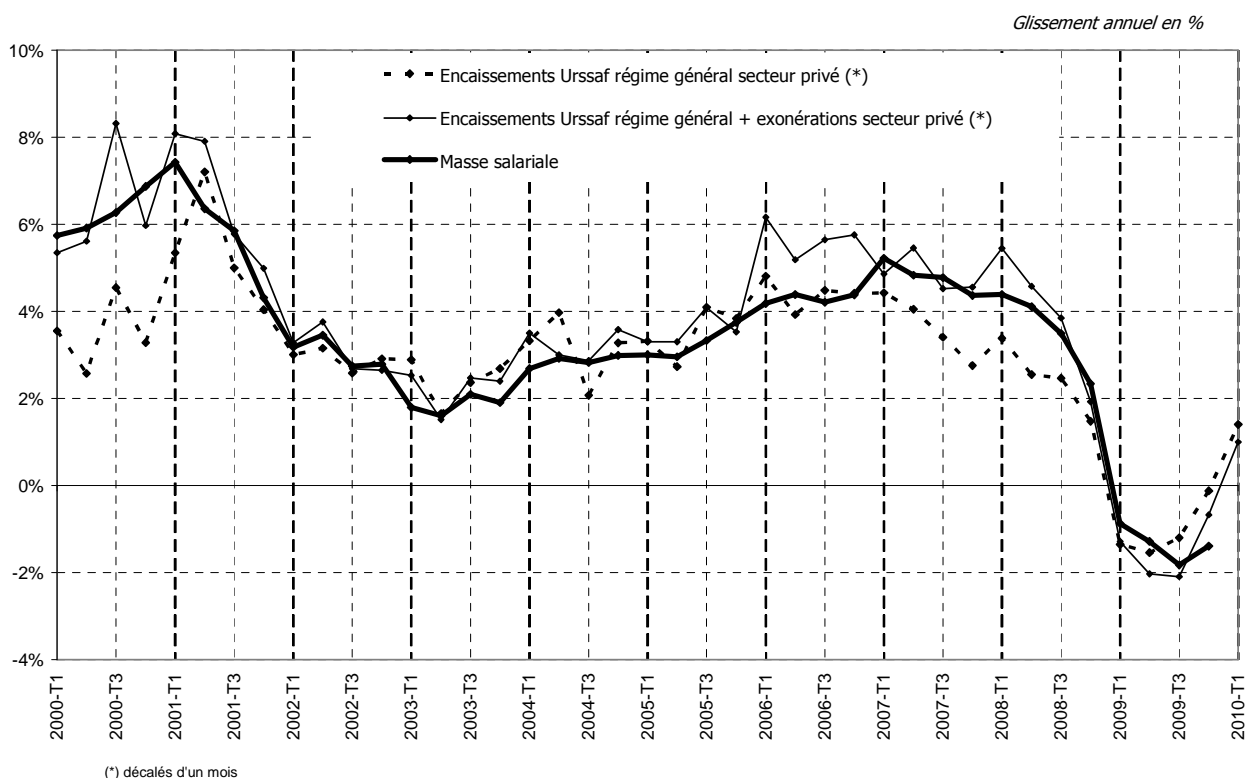


Point d'information trimestriel sur la situation financière du Régime Général

Cette publication vise à rassembler les principales informations disponibles en cours d'année sur la situation financière du régime général. Elle présente un certain nombre d'indicateurs de recettes et dépenses du régime général ainsi qu'un bilan des créances du régime général sur l'Etat, sur la base des dernières données connues. Ce document est publié en février, mai et novembre.

MASSE SALARIALE ET ENCAISSEMENTS

Evolution des encaissements des URSSAF et de la masse salariale du secteur privé



Source : ACOSS / base SEQUOIA ; champ : régime général cotisants privés.

Note de lecture : L'évolution des encaissements du secteur privé dépend principalement du rythme de l'assiette (masse salariale), de l'évolution des exonérations et des changements de législation (variation de taux notamment). L'agrégat "encaissements+exonérations" est conceptuellement le plus proche de l'assiette, mais peut s'en écarter ponctuellement. Par exemple en 2006, il diverge de l'évolution de la masse salariale en raison des hausses de cotisations intervenues au 1^{er} janvier (retraite et accidents du travail). La zone entre traits fins et pointillés illustre l'impact des exonérations sur l'évolution des encaissements. Les données relatives au 1^{er} trimestre 2010 sont encore provisoires car les exonérations et la répartition des encaissements par catégories de cotisants d'avril 2010 ne sont pas encore connues.

La masse salariale du secteur privé a connu son point le plus bas en glissement annuel au 3^{ème} trimestre 2009 (-1,8%) et s'est redressée de 0,4 point au 4^{ème} trimestre 2009. En moyenne annuelle, l'évolution de la masse salariale s'établit à -1,3% en 2009 par rapport à 2008. Les glissements annuels des encaissements et de l'agrégat encaissements plus exonérations de cotisations du secteur privé se sont améliorés au 4^{ème} trimestre 2009 et au 1^{er} trimestre 2010 pour redevenir positifs pour ce dernier (resp. 1,4% et 1,0%). Le ressaut constaté sur ces deux derniers trimestres reflète la conjoncture économique mais aussi une amélioration du taux de recouvrement sur le secteur privé qui s'était au contraire dégradé un an plus tôt.

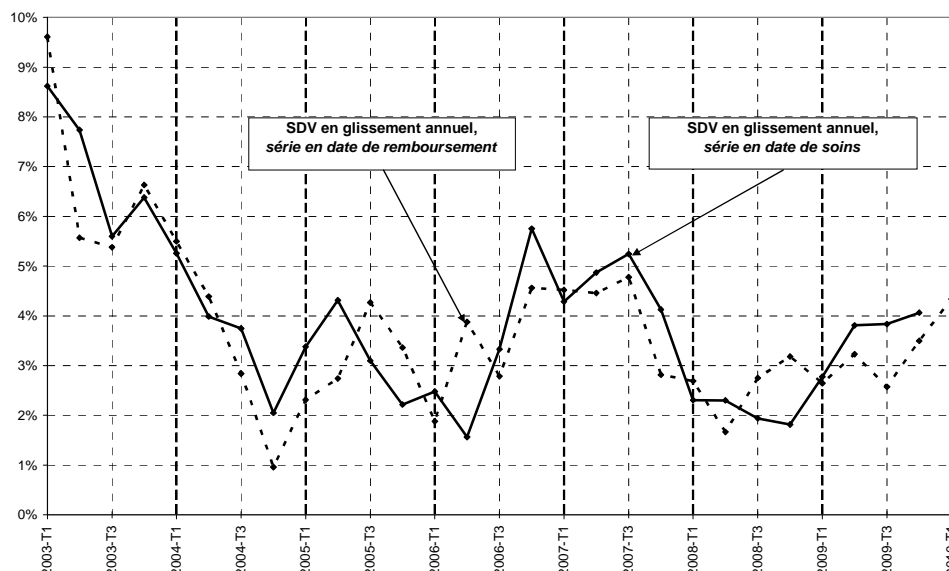
ASSURANCE MALADIE & AT-MP

Soins de ville

Les soins de ville comprennent les honoraires des professionnels de santé libéraux et les prescriptions (médicaments, indemnités journalières, transports, etc..).

Ils représentent 33 % des charges des branches maladie et AT-MP du régime général en 2008.

Source : CNAJ



La série en date de remboursement est constituée à partir des dépenses remboursées au cours du mois par les caisses primaires d'assurance maladie et les sections locales mutualistes de métropole. La série en date de soins comptabilise les dépenses relatives aux soins effectués au cours de chaque mois. Les deux séries sont corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrés.

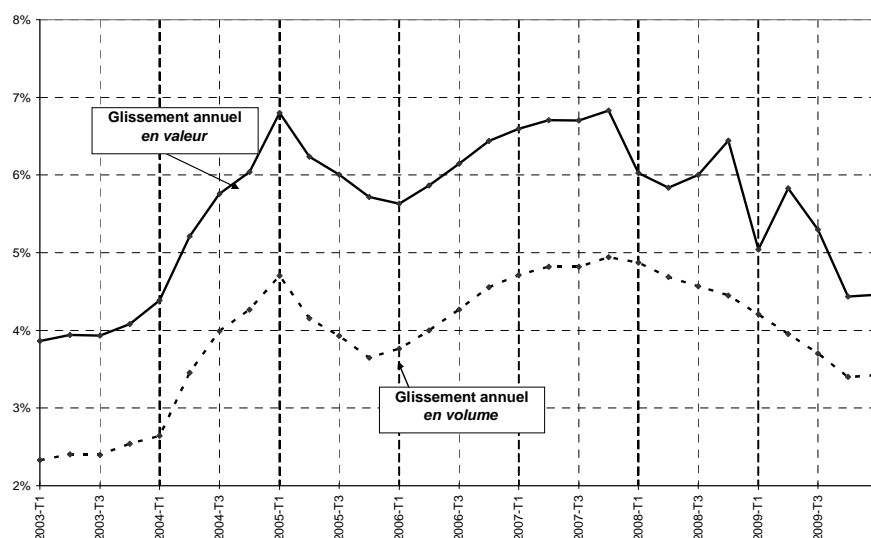
En date de soins, la progression des soins de ville en glissement annuel a été de 3,5% au 4^{ème} trimestre 2009, équivalente à celle du 3^{ème} trimestre.

En date de remboursement, les soins de ville ont augmenté de 4,4 % au 1^{er} trimestre 2010, en glissement annuel corrigé des jours ouvrés. La progression est de 0,9% pour les honoraires médicaux et dentaires, de 8,2% pour ceux des auxiliaires médicaux, de 6,1% pour les indemnités journalières et de 5,0% pour les dépenses de médicaments. La progression assez rapide des deux derniers trimestres traduit l'impact du pic de la pandémie de grippe A en novembre et décembre, principalement visible sur les indemnités journalières et sur les honoraires des généralistes. Par ailleurs, les retards de facturation des médicaments rétrocedés par les hôpitaux publics expliquent environ 0,4 point de croissance sur le 1^{er} trimestre 2010, en jouant à la fois en base (moindres facturations en 2009) et sur les liquidations de 2010 (rattrapage). Une fois cet effet corrigé, les remboursements de soins de ville à fin mars progressent donc de 4,0% (+3,8% pour les seuls médicaments).

RETRAITE

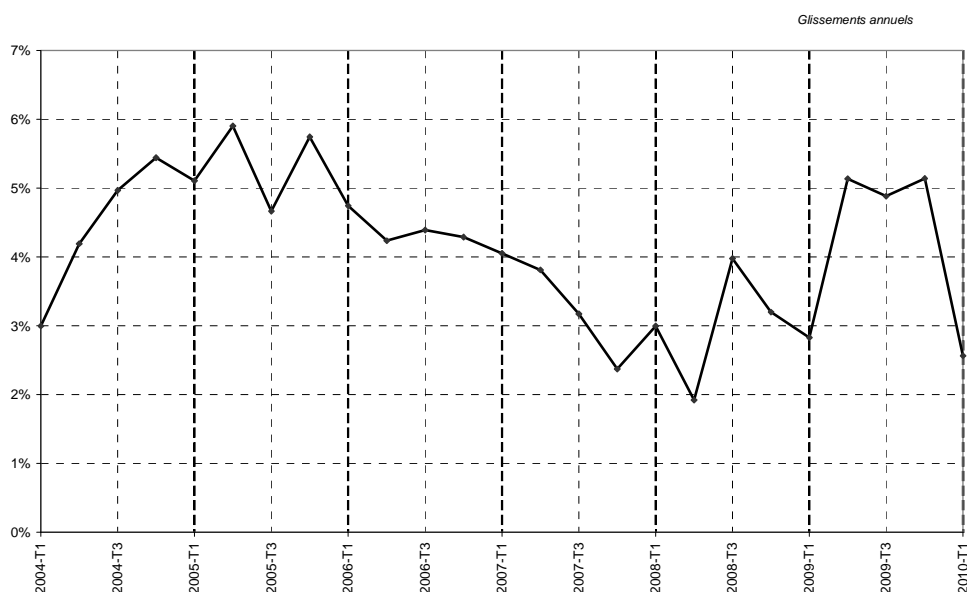
Pensions de retraite de droit direct

Les pensions de droit direct sont constituées des retraites personnelles, hors majorations et avantages non contributifs. Elles représentent 74 % des charges de la branche vieillesse du régime général en 2008. La série « en volume » est corrigée de l'effet des revalorisations annuelles. Source : CNAV (champ Métropole + DOM).

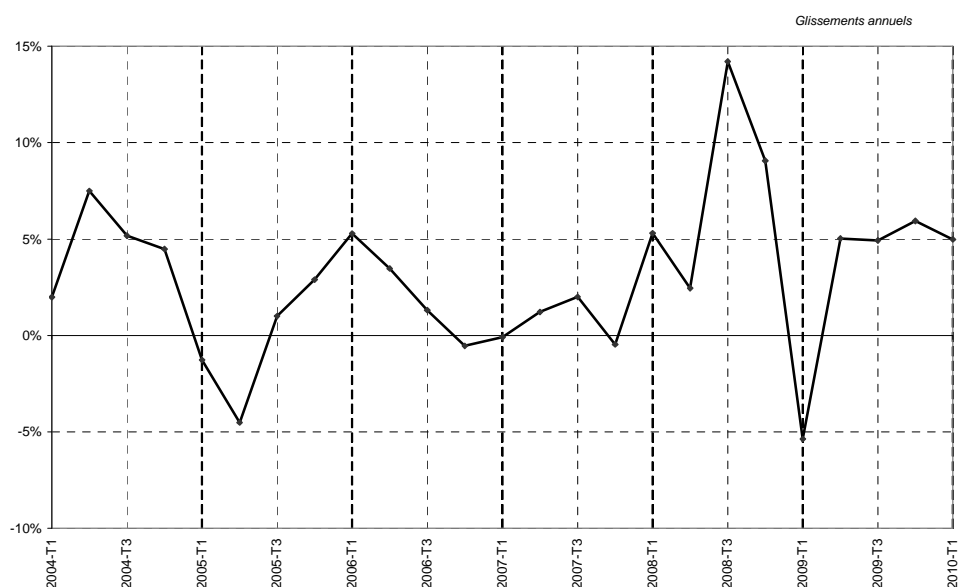


En 2009, les pensions de droit direct ont progressé de 5,1% (3,8 % en volume). L'accélération de leur évolution en valeur au 2^{ème} trimestre 2009 tenait à la revalorisation des prestations vieillesse, qui intervient désormais au 1^{er} avril (+1,0% en 2009). Le 1^{er} trimestre 2010 est marqué par un léger rebond des départs anticipés : le durcissement des conditions de durée d'assurance en 2009 a poussé un certain nombre d'assurés à repousser d'un an leur départ à la retraite (en 2010 plutôt qu'en 2009).

Prestations familiales



Aides au logement



Source : CNAF

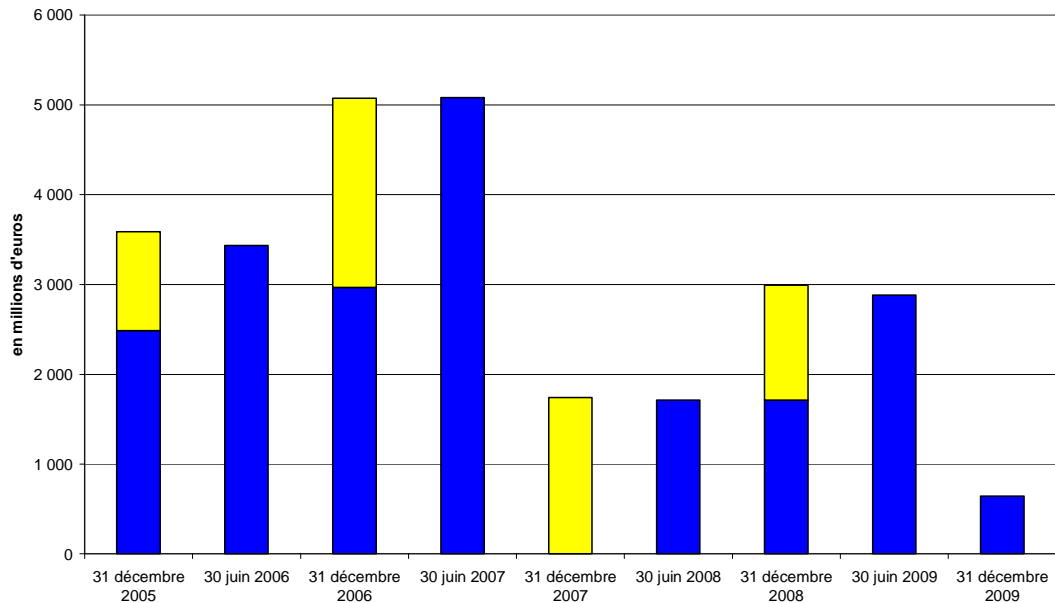
Les données en glissement annuel représentées graphiquement (champ métropole + DOM) sont constituées :



- pour les prestations familiales, des montants versés par les caisses d'allocations familiales (CAF) au titre des AF, CF, ASF, APJE, APE, adoption, PAJE, API, AAH, AES, APP, de l'AFEAMA, de l'AGED, de l'ARS et du RSA socle. Ces prestations représentent 62% des charges de la CNAF en 2008.
- pour les aides au logement, des montants mensuels versés par les caisses d'allocations familiales (CAF) au titre des ALF, APL et ALS.

En 2009, les prestations familiales versées par les CAF (hors régimes d'entreprises et régimes agricoles) ont progressé de 4,5%. La forte revalorisation de la base mensuelle des allocations familiales (BMAF) en 2009 (3%) a contribué à cette augmentation soutenue. Au contraire, la BMAF n'a pas été revalorisée au 1^{er} janvier 2010. L'écart de revalorisation est donc de -3 points entre le 1^{er} trimestre 2009 et le 1^{er} trimestre 2010. Cette variation des revalorisations explique que le glissement annuel des prestations soit ramené au-dessous de 3 % au 1^{er} trimestre 2010. Les aides au logement, y compris celles qui sont à la charge de l'Etat (l'ALS et une partie de l'APL), ont augmenté de 2,6% en 2009 après une année 2008 marquée par le décalage de la date de révision des paramètres de ressources du 1^{er} juillet 2008 au 1^{er} janvier 2009. Le glissement annuel du 1^{er} trimestre 2010 reste sur un rythme équivalent à ceux observés les trois trimestres précédents, autour de 5%.

CREANCES DU REGIME GENERAL SUR L'ETAT

Sommes restant dues par l'Etat



-  Créances nouvelles de l'exercice
-  Créances des exercices antérieurs

Lecture : Sont présentées les sommes qui, à la date indiquée, restent dues par l'Etat au régime général au titre des exercices clos. Ainsi, au 31 décembre 2005, les dettes de l'Etat au titre des exercices 2004 et antérieurs représentaient 2,5 Md€ et celles au titre de l'exercice 2005 s'élevaient à 1,1 Md€. Au 30 juin 2006, les dettes au titre de l'exercice 2005 et des exercices antérieurs atteignaient 3,4 Md€. Par construction, dans ce mode de présentation, la situation au 30 juin de l'année N ne fait apparaître que des créances anciennes, au titre des exercices antérieurs à N. *NB : les variations de créances du régime général sur l'Etat n'ont d'impact sur le déficit du régime qu'à travers l'évolution des montants de charges financières qui peuvent en résulter.*

Source :

- Etat semestriel prévu à l'article 17 de la loi organique du 2 août 2005
- Les créances en fin d'année correspondent à la situation constatée en trésorerie au 31 décembre de laquelle ont été soustraits les montants versés en janvier dans le cadre de la loi de finances rectificative de l'exercice concerné.

Au 31 décembre 2009, les dettes de l'Etat vis-à-vis du régime général se sont établies à 0,6 Md€, soit leur plus bas niveau depuis plus de 10 ans. Au 30 juin 2009, le montant dû par l'Etat au titre des années 2008 et antérieures s'élevait à 2,9 Md€ (dont 1,2 Md€ au titre de 2008).

La loi de finances rectificative pour 2009 a permis de réduire très significativement les sommes restant dues par l'Etat. Cette loi a en premier lieu procédé à des ouvertures de crédits à hauteur de 1,8 Md€ et une affectation de recettes fiscales à hauteur de 0,2 Md€ afin d'apurer les montants restant dus à fin 2008. En plus de ces sommes, des crédits supplémentaires, à hauteur de 1,1 Md€, ont été consacrés à la couverture des insuffisances prévisionnelles de 2009. Enfin, un transfert de recettes fiscales du panier « allègement généraux » vers le panier de recettes fiscales « heures supplémentaires » à hauteur de 0,4 Md€ a permis de combler la majeure partie de l'insuffisance de celui-ci pour 2009.

Par catégorie, la dette résiduelle au 31 décembre 2009 se décompose de la façon suivante :

- 0,8 M€ au titre de la compensation des exonérations ciblées de cotisations sociales portant quasi-exclusivement sur l'exercice 2008 ;
- une insuffisance de 12 M€ au titre de la compensation des heures supplémentaires fin 2009,
- un trop versé de 200 M€ au titre des remboursements des prestations et autres dispositifs pris en charge par les organismes de sécurité sociale en 2009.

Définitions

Les évolutions en « glissement annuel » sont obtenues en comparant le niveau observé sur un trimestre avec celui observé sur le même trimestre de l'année précédente.

Les évolutions en « année complète mobile » sont calculées en comparant la somme des quatre derniers trimestres connus avec la somme des quatre trimestres précédents.

Les évolutions en « période comparable de l'année précédente (PCAP) » sont calculées en comparant le niveau observé sur les premiers mois connus de l'année avec celui observé sur les mêmes mois de l'année précédente.